

Les petites industries de la ville du 10-Ramadan : situation de la main-d'œuvre

Alia El-Mahdy et Hala El-Said

Traducteur : Elisabeth Longuenesse



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ema/1571>

DOI : 10.4000/ema.1571

ISSN : 2090-7273

Éditeur

CEDEJ - Centre d'études et de documentation économiques juridiques et sociales

Édition imprimée

Date de publication : 30 juin 1998

Pagination : 55-66

ISSN : 1110-5097

Référence électronique

Alia El-Mahdy et Hala El-Said, « Les petites industries de la ville du 10-Ramadan : situation de la main-d'œuvre », *Égypte/Monde arabe* [En ligne], Première série, Travailleurs et industrie à l'heure des réformes économiques, mis en ligne le 08 juillet 2008, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ema/1571> ; DOI : 10.4000/ema.1571

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

© Tous droits réservés

Les petites industries de la ville du 10-Ramadan : situation de la main-d'œuvre

Alia El-Mahdy et Hala El-Said

Traduction : Elisabeth Longuenesse

NOTE DE L'ÉDITEUR

Ce texte est extrait d'une étude intitulée *Small Industry Complex in the 10th of Ramadan City : Needs and Potentials. A Target Group Analysis*, publiée par la Fondation Friedrich Ebert, Le Caire, 1996.

- 1 La petite industrie (*Small Scale Industry*) a joué un rôle significatif dans le développement industriel de la plupart des pays nouvellement industrialisés comme la Corée, Singapour, Taiwan, la Thaïlande, de même qu'au Japon ou en Inde. Sa contribution à la valeur ajoutée industrielle, à l'emploi et à la croissance est d'autant plus manifeste lorsqu'elle fonctionne en liaison (en sous-traitance) avec les grandes sociétés industrielles (de l'automobile, du matériel électrique, de l'électronique et de l'informatique...). Néanmoins, une des difficultés majeures que rencontre le chercheur dans le champ de la petite industrie est celui de la définition du secteur. Le critère de distinction entre petite, moyenne et grande industrie varie de la simple prise en considération du nombre de travailleurs, à celle du capital ou de la technologie. Même en se limitant au seul critère de l'effectif des travailleurs, le seuil considéré varie d'un pays à l'autre (300 au Japon, 250 aux USA, 50 en Allemagne, France ou Belgique). La même controverse se retrouve lorsque l'on prend le critère du montant du capital ou du type de technologie.
- 2 Tandis que le ministère de l'Industrie définit comme « petite entreprise » toute entreprise employant moins de 100 travailleurs, et disposant d'un capital fixe d'une valeur ne dépassant pas un demi-million de livres égyptiennes (£e), le ministère du Plan ne prend en considération que les entreprises ayant moins de 50 travailleurs. Quant à la

Banque égyptienne pour le développement industriel, elle définit la petite entreprise à la fois par le niveau de l'emploi et celui du capital. Une unité industrielle est classée comme « petite entreprise » si le nombre de salariés se situe entre 10 et 100 travailleurs, et la valeur du capital entre 50 000 et 1 million £e (en 1992).

La ville du 10-Ramadan

- 3 La ville du 10-Ramadan a été créée par le décret présidentiel n° 249 de 1979. L'établissement d'une ville nouvelle était considéré comme une manière non conventionnelle de résoudre les problèmes complexes des anciens centres urbains surpeuplés, en ayant recours à des normes internationales récentes pour la planification de ce type de ville. Le principal objectif était de créer un cadre urbain assurant des conditions de vie acceptables et un environnement de travail favorable, tout en échappant à l'étranglement des grandes villes. La ville du 10-Ramadan a été construite sur un terrain de 56 km² et était censée absorber un demi-million de personnes en l'an 2000. Il était prévu qu'elle devienne un ensemble industriel indépendant, offrant au nouveau secteur privé (national et étranger) des espaces, structurés et équipés des infrastructures nécessaires, et adaptés à l'investissement industriel. Le complexe des petites industries a été établi par l'Autorité pour le développement du 10-Ramadan au début des années quatre-vingt-dix. Il devait comprendre 240 petites entreprises, mais en mai 1996, elles n'étaient encore que 56.
- 4 L'étude d'où sont extraites les pages qui suivent a été réalisée sous les auspices de la Fédération égyptienne d'industrie et la Chambre des industries d'ingénierie, en coopération avec la Fondation Friedrich Ebert et l'Association pour le développement des petites et moyennes industries des villes nouvelles.

Les petites entreprises industrielles du 10-Ramadan

- 5 Toutes les entreprises participant au complexe des petites industries du 10-Ramadan ont démarré dans les années quatre-vingt-dix. Le type d'équipement se partage à peu près également entre machines automatiques, semi-automatiques, et manuelles, qui parfois coexistent au sein de la même entreprise. Un certain nombre d'entreprises disposent des moyens de communication modernes que sont l'informatique et le télécopieur. Bien que de petite taille, certaines tendent à se hisser au niveau des normes internationales, afin de répondre aux besoins d'un marché en évolution rapide.
- 6 La majorité de ces entreprises (83 %) comprennent un établissement unique, une minorité seulement en comprend plusieurs, et certains établissements dépendent d'une entreprise dont le siège social est ailleurs. Leurs activités sont diverses. Néanmoins, certains domaines de production sont dominants. Les industries métallurgiques, chimiques, le textile et la teinturerie sont les secteurs privilégiés d'investissement. La majorité des entreprises produisent plus d'un produit. Les biens produits sont des produits de consommation, souvent de luxe. La majorité des producteurs estiment que leurs capacités de production doivent être étendues étant données les circonstances du marché. Quant aux entrepreneurs, ils sont majoritairement diplômés (76 % ont un diplôme universitaire), ils se situent dans la tranche d'âge 35-55 ans, et ont une expérience professionnelle relativement importante.

Travailleurs et conditions de travail dans la petite entreprise

- 7 Les travailleurs sont le nerf du processus de production. Leur rôle est d'importance vitale, particulièrement dans les petites entreprises où les techniques de production tendent à être consommatrices de main-d'œuvre. Dans le cas égyptien, on attend des petites entreprises qu'elles produisent non seulement des biens, mais aussi des revenus, pour une population active croissante, lui assurant un climat de travail convenable et sûr. Plusieurs questions surgissent quand on s'intéresse aux conditions offertes par le complexe du 10-Ramadan : combien d'emplois sont-ils proposés ? Quel est le niveau moyen des salaires ? Qui travaille dans ces entreprises ? Quelles sont les conditions de sécurité ? Les entreprises facilitent-elles la formation des travailleurs ? Dans les paragraphes qui suivent, ces points seront examinés, afin de dégager les principales caractéristiques des conditions de travail de la main-d'œuvre dans les petites entreprises du 10-Ramadan.

Effectifs

- 8 Cela n'a pas été une tâche facile d'obtenir les chiffres exacts de la main-d'œuvre du complexe des petites industries du 10-Ramadan. On a dû procéder à des estimations, à partir des informations disponibles.
- 9 Les questionnaires soumis aux entrepreneurs renseignaient sur 470 travailleurs, quoique 456 autres furent également déclarés sans autre précision. Sur un total de 56 entreprises, 52 déclaraient donc un total de 926 employés, cependant que 4 ne fournissaient aucune donnée chiffrée quant au nombre de travailleurs. L'effectif le plus fréquemment observé (15 salariés) a été affecté à ces quatre entreprises, portant ainsi l'effectif global estimé des travailleurs du complexe à 986, soit une moyenne de 17,6 salariés par entreprise. Néanmoins, l'analyse se limitera au premier groupe de 470 travailleurs pour lesquelles les entrepreneurs ont fourni des informations précises et complètes, et qui ne représentent que 47,7 % de la main-d'œuvre totale estimée des entreprises de la ville.
- 10 Les données fournies par l'enquête indiquent que la majorité des entreprises étudiées ne sont pas des micro-entreprises (moins de 5 salariés). Le tableau ci-après montre que le plus grand nombre d'entreprises se situe dans la tranche de 10 à 19 salariés, environ 25 % des entreprises étant plus importantes – tout au moins du point de vue du nombre de travailleurs – et 5 % fournissant plus de 50 emplois chacune. Ce niveau d'emploi relativement important les classe dans la catégorie des « entreprises industrielles de taille moyenne » selon la définition du ministère du Plan.

Tableau 1 : Distribution des entreprises selon le nombre d'emplois

Effectifs	Nombre d'entreprises	%
Moins de 5 employés	9	16
De 5 à 9 employés	12	21,4
De 10 à 19	17	30,3
De 20 à 49	11	19,9
50 et plus	3	5,4
Non précisé	4	7,1
Total	56	100

Caractéristiques de la main-d'œuvre

Sexe et âge

- 11 La grande majorité du groupe renseigné (GR, 470 travailleurs) sont des hommes (417) qui représentent 88,7 % du total. Tandis que près de 56 % d'entre eux se concentrent dans la tranche d'âge 20-30 ans, 58 % des femmes se situent dans une tranche d'âge inférieure, celle des 15-20 ans. Les enfants de moins de 15 ans ne dépassent pas 2 % du GR, mais cette information devrait être considérée avec prudence : premièrement, parce que dans le GR, 7,7 % des travailleurs ont un âge non précisé ; deuxièmement, parce que dans le groupe non renseigné, représentant 52,3 % de la main-d'œuvre, l'âge n'est pas précisé ; troisièmement, parce que durant nos visites au complexe, nous avons pu observer un grand nombre d'enfants au travail. Considérant ces faits, on peut être certain que le pourcentage d'enfants est largement sous-estimé, ce qui n'est guère étonnant, vu la législation sur l'emploi des enfants.

Tableau 2 : Répartition des travailleurs en fonction du sexe et de l'âge

Âge	Hommes	Femmes	Total
< 15	3	6	9
15 à 19	31	31	62
20 à 29	233	12	245
30 à 39	73	3	76
40 à 49	28	0	28
50 à 59	13	0	13
60 et plus	1	0	1
Non précisé	35	1	36
Total	417	53	470

Niveau d'éducation

12 Du point de vue du niveau d'éducation, le GR est très diversifié. Le tableau ci-après révèle les principales caractéristiques suivantes :

1. le groupe le plus important de travailleurs (27,4 %) a acquis une formation dans une école secondaire industrielle ;
2. le second groupe en importance (19,6 %) est issu des instituts supérieurs ;
3. les diplômés de l'université représentent 5 % de l'effectif renseigné. Illettrés et simples alphabétisés représentent 26 % de l'ensemble. On peut donc conclure que le niveau d'éducation est relativement élevé, au moins si on le compare à celui de la main-d'œuvre dans les entreprises informelles et les micro-entreprises, où le groupe des « illettrés » et « simples alphabétisés » atteint 75 % ou plus du total de la force de travail.

Tableau 3 : Répartition des travailleurs en fonction du niveau d'éducation

Niveau d'instruction	Nombre de travailleurs concernés	% du GR
Illettrés	55	11,7
Lit et écrit	66	14
Primaire	6	1,3
Préparatoire	11	2,3
Secondaire général	-	-
Secondaire industriel	129	27,4
Secondaire commercial et agricole	19	4,0
Institut	92	19,6
Université	23	4,9
Sous-total	401	85,3
Non précisé	69	14,7
Total	470	100

Lieu de résidence

13 En ce qui concerne le lieu de résidence, l'enquête semble indiquer que 50 % des travailleurs du GR vivent hors de la ville du 10-Ramadan. Seul un nombre limité de travailleurs ont pu s'y installer avec leur famille (17,3 %), tandis que les autres (27 %) y résident seuls. Les entretiens ont révélé qu'il n'était pas facile de trouver un logement parce que ces derniers ne sont pas accessibles à la majorité des travailleurs.

Tableau 4 : Distribution des travailleurs en fonction du lieu de résidence

Résidence	Effectif concerné	%
Avec la famille; au 10-Ramadan	81	17,3
Seul, au 10-Ramadan	127	27
Hors du 10-Ramadan	235	50
Non précisé	27	5,7
Total	470	100

Caractéristiques de l'emploi

- 14 Quand un individu arrive à la ville du 10-Ramadan pour travailler dans une petite entreprise, il est confronté à un ensemble de conditions d'emploi et de travail. La question de savoir si l'environnement du travail est accueillant et lui offre sécurité, stabilité et encouragement ou non reste à vérifier.

Stabilité

- 15 La stabilité économique du travailleur est garantie si son travail est de nature permanente, de préférence assorti d'un contrat, dans lequel le niveau de rémunération et les dates de versement du salaire sont clairement indiqués, sans être inférieurs au niveau de salaire acceptable. L'existence d'un contrat de travail donne au travailleur un sentiment de sécurité et de continuité. Les données disponibles indiquent que la grande majorité (84,7 %) du GR est liée par un contrat légal avec les entrepreneurs, tandis que le reste du GR est soit sans contrat (12 %), soit dans une situation non précisée.

Tableau 5 : Répartition des travailleurs selon l'existence ou non d'un contrat

Existence d'un contrat	Effectif concerné	%
Oui	398	84,7
Non	56	12
Non précisé	16	3,3
Total	470	100

Périodicité du travail

- 16 Le tableau 6 montre qu'à part une petite proportion de travailleurs à la situation non précisée, l'écrasante majorité est employée sur une base permanente.

Tableau 6 : Répartition des travailleurs par sexe en fonction de la périodicité du travail

Sexe	Travail permanent	Travail temporaire	Non précisé	Total
Hommes	381	11	25	417
Femmes	50	0	3	53
Total	431	11	28	470
%	91,7	2,3	6	100

Tableau 7 : Répartition des travailleurs selon l'ancienneté dans l'emploi

Ancienneté dans l'emploi	Effectif concerné	%
Moins de 3 mois	11	2,3
3 mois	6	1,2
6 mois	40	8,5
1 an	94	20
2 ans	74	15,7
3 ans	187	40
Non précisé	58	12,3
Total	470	100

- 17 Il ressort du tableau ci-dessus que plus de 75 % des individus du GR travaillent depuis plus d'un an au même endroit, et 40 % depuis plus de trois ans, résultat qui traduit un climat de stabilité dans les entreprises du 10-Ramadan.

Niveau des salaires

- 18 À la différence des travailleurs des micro-entreprises et du secteur informel, les salaires des petites entreprises du complexe du 10-Ramadan sont généralement versés mensuellement. Très peu de travailleurs sont payés à la pièce.

Tableau 8 : Répartition des travailleurs selon les modalités du salaire

Salaire	Effectif concerné	%
À la journée	6	1,3
Hebdomadaire	75	16,0
Mensuel	344	73,2
À la pièce	2	4
Non précisé	43	9,1
Total	470	100

19 Quant au niveau des salaires, il est révélé par le tableau suivant.

Tableau 9 : Répartition des travailleurs selon le niveau de salaire mensuel

Niveau des salaires (£e)	Nombre de travailleurs concernés			%
	Hommes	Femmes	Total	
- de 40	4	2	6	1,27
de 40 à 80	71	4	75	16,0
de 80 à 120	298	43	341	72,5
de 120 à 200	0	1	1	0,2
de 200 à 240	0	1	1	0,2
Sous-total	373	51	424	90,2
Non précisé	44	2	46	9,8
Total	417	53	470	100

20 On constate donc que la majorité des travailleurs (72,5 %) sont payés mensuellement, et touchent entre 80 et 120 £e par mois. Les autres travailleurs touchent généralement des salaires inférieurs, entre 40 et 80 £e par mois. On rencontre quelques cas de salaires plus élevés, mais ils ne représentent qu'un pourcentage insignifiant du total. Le niveau des salaires apparaît donc bas dans l'ensemble, si l'on considère le niveau relativement élevé d'éducation, la nécessité pour la majorité d'entre eux d'emprunter quotidiennement des moyens de transport, et le fait que les salaires dans les villes nouvelles ont la réputation d'être considérablement plus élevés que dans les vieux centres urbains. La seule explication réside dans le fait qu'il s'agit, ici, des salaires déclarés par les employeurs aux représentants de la sécurité sociale. Ces salaires déclarés seraient relativement plus bas que les salaires réels, parce que les versements à la sécurité sociale sont calculés en

proportion de ce qui est déclaré. Les employeurs et les employés s'accordent donc pour réduire leurs versements mensuels à la sécurité sociale, et tendent ainsi à sous-déclarer la valeur des salaires dans le contrat de travail.

Sécurité et encouragement dans le travail

- 21 La question de la sécurité et de l'encouragement dans le travail peut être abordée sous différents aspects. Dans la présente étude, on a considéré comme essentiels les aspects suivants :
1. les assurances sociales ;
 2. la couverture médicale ;
 3. les services de transports offerts ;
 4. la formation en entreprise ;
 5. les primes de production.
- 22 Le tableau ci-après présente synthétiquement la proportion du GR qui jouit des avantages susmentionnés.

Tableau 10 : Pourcentages du GR bénéficiant des divers avantages

	Assur. social.	Couv. médic.	Transp.	Prime prod.	Formation entrepr.
Hom.	91,3	87,8	65,4	81,5	-
Fem.	90,5	92,4	92,4	94,3	-
Tot.	91,2	88,3	68,5	83,0	62,3

- 23 Plusieurs remarques peuvent être faites sur ces données :
1. 91 % des travailleurs du GR sont affiliés aux assurances sociales et 88,3 % bénéficient d'une couverture médicale, que ce soit sous la forme d'une assurance médicale ou de la surveillance par un médecin ;
 2. près de 68,5 % des travailleurs du GR bénéficient de facilités de transport : 31,3 % bénéficient d'un bus d'entreprise, 37,2 % d'indemnités de transport ;
 3. une prime de production est offerte à 83 % du GR en cas d'augmentation de la productivité, ce qui peut être considéré comme une « injection » dans la masse salariale ;
 4. enfin, près de 62,3 % des travailleurs du GR ont été formés « sur le tas », ce qui signifie que certaines petites entreprises interviennent comme un lieu essentiel de formation (voir tableau suivant).

Tableau 11 : Répartition des travailleurs, en fonction de l'origine de la formation

Origine de la formation	Effectif concerné	%
Travail actuel	293	62,3
Centre de formation spécialisé	13	2,7
Travail précédent	68	14,4
École secondaire industrielle	31	6,6
Non précisé	65	13,8
Total	470	100

- 24 Malgré l'évidente stabilité des salariés dans les petites entreprises, la majorité des entrepreneurs se plaignent du *turnover* trop élevé des travailleurs. Les raisons qui les poussent à quitter leur travail sont multiples, et parmi les plus importantes, on peut citer :
1. la recherche d'un autre travail (53,6 %) ;
 2. un travail hors d'Égypte (21,4 %) ;
 3. le licenciement (14,3 %) ;
 4. les bas salaires (10,7 %).
- 25 En outre, près de 42 % des entrepreneurs estimaient que leurs ouvriers manquaient de formation. La proportion des travailleurs ayant besoin d'une mise à niveau de leurs compétences professionnelles pour accroître leur productivité était estimée à plus de 53 %. Selon les réponses fournies par les entrepreneurs, seuls 30 % des travailleurs étaient hautement productifs, le reste étant soit moyennement (58 %) soit faiblement (12 %) productifs. Les raisons invoquées pour ce faible niveau de productivité sont :
1. l'absence de formation et de compétences ;
 2. la négligence ;
 3. l'absentéisme ;
 4. l'instabilité de la demande sur le produit ;
 5. les fréquentes coupures d'électricité.
- 26 Néanmoins, la majorité des entrepreneurs (77,5 %) avaient l'intention de recruter de nouveaux travailleurs durant l'année à venir. Quand on les interroge sur les canaux de recrutement habituels, les réponses sont les suivantes :
1. contacts personnels et réseaux : 58,5 % ;
 2. annonces dans les journaux : 25,5 % ;
 3. bureaux de recrutement : 7,8 % ;
 4. ministère du Travail : 1,97 % ;
 5. autres : 5,9 %.
- 27 Les critères sont principalement basés sur : l'expérience antérieure, la possession d'un diplôme d'école industrielle, ou la formation en centre spécialisé. Cependant, 31 % des

entrepreneurs déclaraient qu'aucune condition spéciale n'était exigée pour les nouveaux recrutements.

Conclusion

- 28 La présente étude montre que la taille moyenne d'une petite entreprise, mesurée par ses effectifs, est ici de 17,6 travailleurs. Cette moyenne est beaucoup plus élevée que celle de l'ensemble des petites entreprises égyptiennes, qui, elles, employaient en moyenne 7,4 personnes entre 1986 et 1991¹. Ce résultat reflète une structure plus évoluée, capable d'utiliser plus de main-d'œuvre, et d'investir plus de capital dans le processus de production.
- 29 Quant aux conditions de travail, beaucoup de choses restent dans le flou. Parce que les données qui nous ont été fournies ne concernaient que 47 % de la main-d'œuvre, le profil qui en ressort est celui de travailleurs jeunes (entre 20 et 30 ans), masculins dans leur majorité, la moitié d'entre eux ayant un niveau d'éducation acceptable, un nombre minimum d'enfants. Ils travaillent dans un environnement relativement sécurisant : 85 % ont un contrat, 91 % sont permanents, 75 % sont là depuis plus d'un an. Le salaire moyen est comparable à celui d'un diplômé d'université, considéré comme bas. Le travailleur est affilié aux assurances sociales, bénéficie d'une couverture médicale, de facilités de transport et d'une formation « sur le tas ».
- 30 Ces résultats sont à considérer avec précaution, du fait qu'ils ne concernent qu'une moitié de la main-d'œuvre de l'échantillon, c'est-à-dire le GR (470 personnes). Il se peut que l'autre moitié soit moins bien lotie que la première.

NOTES

1. EL-LEITHY 'Amr, 1996, *New Small Manufacturing Formation and Regional Development in Egypt*, Working Paper n° 9603, Cairo, Economic Research Forum.

INDEX

Mots-clés : classe ouvrière, industrie

AUTEURS

ALIA EL-MAHDY

Université du Caire

HALA EL-SAID

Université du Caire